



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- REUNION DU 07 décembre 2022 -**

DATE DE CONVOCATION : 08 novembre 2022

DATE D’AFFICHAGE : 08 novembre 2022

L’an deux mil vingt-deux, le seize novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Paul.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs BLOT Jean-Paul, CHAMPION Patrick, DELHOMMEAU Denis DENIAU Xavier et LECHAT Guillaume et Mesdames BOUTELOUP Céline, CHANDAVOINE Aurélie DE MEIRE Olivia, DESILE Anita HUGUET Stéphanie et ORAIN Virginie formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Messieurs LECUREUIL Nicolas, MOISE Laurent et PICANTIN Joël

ÉTAIT ABSENT : Monsieur YOUSFI Samy

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame BOUTELOUP Céline

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire de DEGRÉ (Sarthe), déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de Degré du 16 novembre 2022.

L’ordre du jour est consacré à :

- Tarifs de la salle polyvalente pour l’année 2023
- Création d’un poste d’adjoint technique principal de 2^e classe
- Participation à l’aménagement PMR du domicile d’un habitant de la commune

OBJET
Révision des tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2023

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que les tarifs de la salle polyvalente n'ont pas été ré-évalués depuis 2019. Le coût de certaines fournitures, notamment énergétiques, ayant considérablement augmenté depuis cette date, il fait part au Conseil de son intention de réviser les tarifs de location afin de dégager davantage de recettes et compenser en partie ces augmentations.

Le Conseil Municipal approuve cette décision. Après avoir débattu des nouveaux tarifs à appliquer, les Membres du Conseil Municipal décident de redéfinir les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2023 comme suit :

<u>TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE DE DEGRÉ 2023</u>			
Utilisation de la salle	Moins de 50 personnes	Moins de 100 personnes	Plus de 100 personnes
Vin d'honneur (habitants de Degré)	110 €		
Vin d'honneur (hors Degré)	200 €		
Réunions ou associations extérieures à Degré	190 €		
Loueur habitant Location d'une journée	210 €	260 €	330 €
Loueur habitant Location d'un week-end	250 €	310 €	430 €
Loueur extérieur Location d'une journée	375 €	475 €	630 €
Loueur extérieur Location d'un week-end	390 €	545 €	730 €
Associations communales pour manifestation à Degré	20 €		
Divers	20 €		
Table cassée ou abîmée	130 €		
Vaisselle cassée	2€ / pièce cassée ou non restituée		

OBJET

Création d'un poste d'adjoint technique principale de 2nde classe

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite à la réussite d'un examen professionnel d'une employée de l'école, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principale de 2nde classe à temps non complet à compter du 1^{er} janvier 2023.

La personne responsable de ce poste de travail sera astreinte à une durée hebdomadaire de travail de 20 heures. Selon les besoins du service, des heures complémentaires pourront être effectuées à la demande de Monsieur le Maire.

Elle sera chargée de la conception et de la préparation des repas du restaurant scolaire, de la gestion des stocks de denrées alimentaires et du contrôle du respect des règlements sanitaires et hygiéniques de la cuisine et du restaurant scolaire.

La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé ainsi qu'aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret N°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet, Section I

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, DECIDE

- De créer un poste d'adjoint technique principal de 2nde classe à raison de 21/35^{ème} heures hebdomadaires (16,47 heures annualisées) à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à la création de ce poste

OBJET

Demande de participation du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département a transmis à la commune une demande de financement pour un projet d'aménagement du domicile d'un résident de la commune.

Le montant total de l'aménagement s'élève à 8 607,85€. Le Département propose à la commune de Degré de participer à hauteur de 500€. Le reste sera pris en charge par la CPAM de la Sarthe (3 050€) et la Prestation de Compensation du Handicap (5 053,93€).

Après étude du dossier, le Conseil Municipal décide d'approuver la participation de la commune à ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer les documents concernant ce dossier.

Questions diverses :

Proposition de la mise en place d'un arrêt de car ALEOP supplémentaire

Réflexion sur les investissements de l'exercice 2023 :

Pose de stores dans la classe de Mme Lefebvre

Aménagement et éclairage des parkings de l'école et de la salle des fêtes

Cabines des vestiaires du club de football à changer en raison de nouvelles normes

Matériel de vidéoprotection (suite à la rencontre avec la gendarmerie en septembre 2022)

Vœux du Maire :

Ils auront lieu le vendredi 06 janvier 2023 à 20h00 à la salle polyvalente. Mme CABARET y recevra également une médaille pour ses 25 ans de service dans la commune.

Inauguration des arbres « Une naissance, un arbre » :

Les arbres seront inaugurés le dimanche 08/01/2023 à 10h30.